

Closing - Clôture

Date Time - Heure

January 8, 2014 2:00pm Eastern Time
le 8 janvier 2014 14h00, heure de l'Est

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**PART I: GENERAL INFORMATION/CONDITIONS
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX/CONDITIONS**

Title of project - Titre du projet

Skilled Labour Shortages : Understanding the Business Perspective - Pénurie de main-d'œuvre qualifiée :
comprendre la perspective de l'entreprise

Contracting Authority's address - Adresse de l'agent responsable du contrat

Contracts and Materiel Management/Contrats et gestion du matériel
Corporate Comptroller's Branch/Direction générale du contrôleur général
Comptrollership & Administration Sector/Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration
Industry Canada/Industrie Canada
235 Queen Street/ 235, rue Queen
Bid Receiving Area / Aire de réception des soumissions
Mail Scanning/Inspection du Courrier
Room/Pièce S-143
Level /Niveau S-1
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

**Contracting Authority - Agent
responsable du contrat**
Eric Leroux

Backup/Remplaçant :

**Telephone. No.
No. De
téléphone**
613-960-6770

Facsimile No.- No. de facsimilé
613-941-0319
E-Mail/courriel: eric.leroux@ic.gc.ca

Signature

Date

Table of content

Part I - GENERAL INFORMATION/CONDITIONS

- 1.0 Instructions for Preparation & Submission of a Proposal
- 2.0 Terms & Conditions of Request for Proposal and Resulting Contract
- 3.0 Notice to Bidders
- 4.0 Enquiries - Solicitation Stage
- 5.0 Inspection
- 6.0 Rights of Canada
- 7.0 Sole Proposal - Price Support
- 8.0 Certification Requirements
- 9.0 T4A Supplementary Slip Requirement
- 10.0 Former Public Servants (FPS) in Receipt of a Pension
- 11.0 Payment
- 12.0 Basis of Selection
- 13.0 International Sanctions
- 14.0 Federal Contractors Programs for Employment Equity
- 15.0 Applicable Law

Part II - TERMS OF REFERENCE

- 1.0 Title of Project
- 2.0 Background
- 3.0 Project Requirements/Objectives
- 4.0 Scope of Work
- 5.0 Project Details
- 6.0 Management of the Project
- 7.0 Security
- 8.0 Evaluation Procedures
- 9.0 Mandatory Requirements
- 10.0 Point Rated Requirements
- 11.0 Financial Proposal
- 12.0 Contractor Selection Method
- 13.0 Awarding of Contract
- 14.0 Basis for Ownership of Intellectual Property

Part III - CERTIFICATION REQUIREMENTS OF THIS RFP

- 1.1 Acceptance of Conditions
- 1.2 Verification of Personnel
- 1.3 Former Public Servants (FPS)
- 1.4 Federal Contractors Program for Employment Equity

Table des matières

Partie I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / CONDITIONS

- 1.0 Directives pour la préparation et la présentation d'une proposition
- 2.0 Termes et conditions d'une demande de proposition et de tout marché subséquent
- 3.0 Avis aux soumissionnaires
- 4.0 Communications en période d'invitation
- 5.0 Inspection
- 6.0 Droits du Canada
- 7.0 Seule proposition reçue - support des prix
- 8.0 Exigences en matière de certificats
- 9.0 Exigence relative aux feuillets T4A supplémentaires
- 10.0 Anciens fonctionnaires qui touchent une pension
- 11.0 Paiement
- 12.0 Méthode de sélection
- 13.0 Sanctions internationales
- 14.0 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- 15.0 Lois applicables

Partie II - TERMES DE REFERENCE

- 1.0 Titre du projet
- 2.0 Contexte
- 3.0 Exigences/objectifs du projet
- 4.0 Portée des travaux
- 5.0 Détails du projet
- 6.0 Gestion du projet
- 7.0 Sécurité
- 8.0 Procédures d'évaluation
- 9.0 Exigences obligatoires
- 10.0 Exigences cotées
- 11.0 Proposition financière
- 12.0 Méthode de sélection de l'entrepreneur
- 13.0 Adjudication du contrat
- 14.0 Titre de propriété intellectuelle

PARTIE III - CERTIFICATS REQUIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1.1 Acceptation des conditions
- 1.2 Vérification du personnel
- 1.3 Anciens fonctionnaires
- 1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

You are invited to submit a proposal for the project named above.

1.0 INSTRUCTIONS FOR PREPARATION & SUBMISSION OF A PROPOSAL

1.1 Bidders must prepare their proposal in three (3) separately bound sections as follows:

SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

(with no reference to price)
(1 original and 3 copies)

SECTION II - FINANCIAL PROPOSAL

(1 original and 1 copy)

SECTION III - CERTIFICATIONS

(1 original and 1 copy)

Note: Prices shall not appear in any other area of the proposal except in the Financial Proposal.

1.2 The proposal must be organized in an identical fashion to, and reference the same section, subsection, paragraph numbers and items, as the Request for Proposal (RFP) document of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications, where applicable.

1.3 It is the responsibility of the Bidder to obtain clarification of the requirements contained herein, if necessary, prior to submitting a proposal.

1.4 It is essential that the elements contained in a proposal be stated in a clear and concise manner. Failure to provide complete information as requested will be to the Bidder's disadvantage.

1.5 The proposal must be properly completed and signed by the Bidder or by an authorized representative of the Bidder. In the event of a proposal submitted by a contractual joint venture, the proposal shall either be signed by all members of the joint venture or a statement shall be provided to the effect that the signatory represents all parties of the joint venture.

1.6 Where the supplier indicates "compliance" in the proposal, it should refer to the respective clauses of the RFP, of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications.

1.7 Ensure that the label identified on the last page of part I appears on all the envelopes containing your proposal. Failure to do so may render the tender liable to disqualification.

Vous êtes invité à présenter une soumission pour le projet mentionné ci-haut.

1.0 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

1.1 Les soumissionnaires doivent préparer trois (3) sections distinctes:

SECTION I — PROPOSITION TECHNIQUE

(sans référence au prix)
(1 original et 3 copies)

SECTION II — PROPOSITION FINANCIÈRE

(1 original et 3 copies)

SECTION III — CERTIFICATS

(1 original et 1 copie)

Remarque : Les prix ne doivent être indiqués que dans la proposition financière.

1.2 La proposition doit être organisée de façon identique à la demande de proposition et se référer aux mêmes section, sous-section, paragraphes et items de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats de la demande de la proposition où il se doit.

1.3 Avant de présenter une proposition, le soumissionnaire doit obtenir des précisions quant aux exigences énoncées dans le présent document, au besoin.

1.4 Il est essentiel que les éléments contenus dans une proposition soient énoncés d'une façon claire et concise. S'il ne fournit pas des renseignements complets comme demandé, le soumissionnaire se mettra lui-même en position de désavantage.

1.5 La proposition doit être remplie et signée comme il se doit par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. S'il s'agit d'une proposition présentée par une coentreprise contractuelle, elle doit soit être signée par tous les membres de la coentreprise, ou l'on doit fournir une déclaration indiquant que le signataire représente toutes les parties de la coentreprise.

1.6 Lorsque le fournisseur indique dans sa proposition "qu'il se conforme", il doit également se référer aux clauses respectives de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats, de la demande de proposition.

1.7 Veuillez vous assurer que l'étiquette qui se trouve à la dernière page de la Partie I apparaît sur toutes les enveloppes contenant votre proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la soumission pourra être rejetée.

1.8 Proposals submitted in response to this RFP will not be returned. There will be no payment by Canada for any costs incurred in the preparation and submission of proposals and Canada reserves the right to negotiate changes in the proposals or to cancel the requirement at any time.

2.0 TERMS AND CONDITIONS OF REQUEST FOR PROPOSAL AND RESULTING CONTRACT

2.1 Proposals received after the closing time and date shown will not be considered and will be returned unopened to the sender.

2.2 Payment will be made in Canadian funds unless otherwise specified

2.3 It is understood that your proposal will remain open for acceptance for a period of not less than ninety (90) days from the closing date of the RFP, unless otherwise indicated herein.

2.4 The price quoted is exclusive of GST/HST. GST/HST, to the extent applicable, will be incorporated into all invoices and progress claims for goods supplied or work performed and will be paid by Canada. The Bidder agrees to remit any GST/HST paid or due to Canada Customs & Revenue Agency. Bidder to provide GST/HST Registration Number.

2.5 The general conditions as set out in Industry Canada's General Conditions of a Service Contract will form part of and shall be incorporated into any and all work authorizations and the resulting contract(s). This document is available at the following website:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/h_06661.html

2.6 The Bidder's signature indicates acceptance of the terms and conditions governing the resulting contract and the Minister reserves the right to reject any proposal including any condition proposed by the Bidder that would not be, in the opinion of the Contracting Authority, in Canada's interest.

2.7 Whenever the words "shall", "must", "will" and "mandatory" appear in this document or any related document forming a part hereof, the item being described is a mandatory requirement.

The word "should" means an action that is preferred but not mandatory.

3.0 NOTICE TO BIDDERS

1.8 Les propositions présentées en réaction à la présente demande de proposition ne seront pas retournées. Le gouvernement du Canada ne remboursera aucuns des frais engagés pour la préparation et la présentation des propositions, et il se réserve le droit de négocier toute modification des propositions ou d'annuler une exigence en tout temps.

2.0 TERMES ET CONDITIONS D'UNE DEMANDE DE PROPOSITION ET DE TOUT MARCHÉ SUBSÉQUENT

2.1 Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas examinées et seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

2.2 Le paiement sera effectué en monnaie canadienne sauf indication contraire.

2.3 Il est entendu que votre soumission demeurera valide pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de fermeture de la Demande de proposition, sauf indication contraire.

2.4 Le prix proposé ne comprend pas la TPS/TVH. La TPS/TVH, dans la mesure où elle s'applique, sera incluse dans toutes les factures et demandes de paiement partiel présentées pour des produits fournis ou un travail accompli et sera payée par le Canada. Le soumissionnaire convient de verser à l'Agence des douanes et du revenu du Canada tout montant payé ou dû au titre de la TPS/TVH. Le soumissionnaire doit nous faire parvenir son numéro d'enregistrement de TPS/TVH.

2.5 Les conditions générales figurant dans le document Conditions générales d'un contrat de service d'Industrie Canada feront partie de toute autorisation de travail et du(des) contrat(s) subséquent(s). Ce document est disponible sur le site suivant:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html

2.6 Par sa signature, le soumissionnaire indique qu'il accepte les conditions qui régissent le contrat résultant. Le ministre se réserve le droit de rejeter toute proposition, y compris tout condition proposée par le soumissionnaire qui, selon l'agent responsable du contrat, n'est pas dans l'intérêt du Canada.

2.7 Lorsque les mots « doit », « doivent », « devra » ou « devront » apparaissent dans le document ou tout autre document faisant partie de ce document, les points décrits sont des exigences obligatoires.

Le mot « devrait » indique une action qui est un atout, mais qui n'est pas obligatoire

3.0 AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

The following terms and conditions may apply to this solicitation:

3.1 Bidders may be required to provide, prior to contract award, specific information with respect to their legal and financial status, and their technical capability to satisfy the requirement as stipulated in this solicitation.

3.2 a) For Canadian-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) with Canadian customs duties and excise taxes as applicable INCLUDED, and Goods and Services Tax (GST) or Harmonized Sales Tax (HST) as applicable, EXCLUDED.

b) For foreign-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) and EXCLUDE Canadian customs duties, excise taxes and GST or HST as applicable. CANADIAN CUSTOMS DUTIES AND EXCISE TAXES PAYABLE BY THE CONSIGNEE WILL BE ADDED, FOR EVALUATION PURPOSES ONLY, TO THE PRICES SUBMITTED BY FOREIGN-BASED BIDDERS.

3.3 Proposals will be assessed on an FOB destination basis.

3.4 Proposal documents and supporting information may be submitted in either English or French.

3.5 The contract term "Employment Equity" and any clause relating to international sanctions, if and when included in this document, apply to Canadian-based bidders only.

4.0 ENQUIRIES - SOLICITATION STAGE

4.1 To ensure the integrity of the competitive bid process, enquiries and other communications regarding the RFP, from the issue date of the solicitation up to the closing date, are to be directed ONLY to the contracting authority named on page one (1) of the RFP. Enquiries and other communications are NOT to be directed to any other government official(s). Failure to comply with this paragraph 6.1 may (for that reason alone) result in the disqualification of the proposal.

4.2 Enquiries must be IN WRITING.

Les conditions suivantes peuvent s'appliquer à la présente invitation :

3.1 Avant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir de l'information précise quant à leurs statuts juridique et financier et à leur capacité technique de satisfaire aux exigences énoncées dans la présente invitation.

3.2 a) Les prix indiqués par les soumissionnaires canadiens doivent être fermes (en dollars canadiens) et INCLURE les droits de douane et d'accise canadiens applicables, et EXCLURE la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas.

b) Les prix indiqués par les soumissionnaires étrangers doivent être fermes (en dollars canadiens) et EXCLURE les droits de douane et d'accise et la TPS ou la TVH du Canada, selon le cas. LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE DU CANADA PAYABLES PAR LE CONSIGNATAIRE SERONT AJOUTÉS, UNIQUEMENT AUX FINS D'ÉVALUATION, AUX PRIX INDICUÉS PAR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.

3.3 Les propositions seront évaluées selon une formule franco destination.

3.4 Les documents de la proposition et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

3.5 Le terme contractuel « équité en matière d'emploi » et toute clause relative à des sanctions internationales inclus dans le présent document s'appliquent uniquement aux soumissionnaires canadiens.

4.0 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE D'INVITATION

4.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications relativement à cette invitation à soumissionner, de la date d'émission à la date de clôture, doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent responsable du contrat dont le nom figure à la page un (1) de l'invitation à soumissionner. Elles NE DOIVENT être adressées à aucun autre représentant du gouvernement. Le défaut de se conformer à la présente (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner le rejet de la soumission.

4.2 Les demandes de renseignements doivent être présentées PAR ÉCRIT.

4.3 Enquiries must be received no less than five (5) *working days* prior to the RFP closing date to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time might not be answered prior to the RFP closing date.

4.4 To ensure consistency and quality of information provided to bidders with respect to significant enquiries received, and the replies to such enquiries, any information will be provided simultaneously to bidders to which this RFP has been sent, without revealing the sources of the enquiries.

4.5 Meetings will not be held with individual bidders prior to the closing date/time of this RFP.

5.0 INSPECTION

The services provided are subject to inspection and acceptance by the responsible Project Authority.

6.0 RIGHTS OF CANADA

Canada reserves the right to:

- a) reject any or all proposals received in response to this RFP;
- b) enter into negotiations with bidders on any or all aspects of their proposal;
- c) accept any proposal in whole or in part without prior negotiation;
- d) cancel and/or reissue this RFP at any time;
- e) award one or more contracts;
- f) retain all proposals submitted in response to this RFP.

7.0 SOLE PROPOSAL - PRICE SUPPORT

In the event that the Bidder's proposal is the sole proposal received, Canada may request one or more of the following as acceptable price support:

4.3 Les demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DP afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DP.

4.4 Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à toutes les entreprises qui auront reçu la DP, sans toutefois que le nom de l'auteur soit mentionné.

4.5 Il n'y aura pas de rencontres avec aucun des soumissionnaires avant la date et l'heure fixées pour la clôture de cette DP.

5.0 INSPECTION

Les services fournis sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation du chargé de projet responsable du présent document.

6.0 DROITS DU CANADA

Le Canada se réserve le droit :

- a) de rejeter l'une quelconque ou la totalité des propositions déposées pour donner suite à cette DDP;
- b) négocier, avec un ou plusieurs soumissionnaires, l'un quelconque ou la totalité des aspects de leur proposition;
- c) d'accepter toute proposition intégralement ou en partie sans négociation préalable;
- d) d'annuler ou de publier à nouveau la présente demande à n'importe quel moment;
- e) d'adjuger un ou plusieurs contrats;
- f) de conserver toutes les propositions déposées pour donner suite à cette DDP.

7.0 SEULE PROPOSITION REÇUE - SUPPORT DES PRIX

Si la proposition du soumissionnaire est la seule reçue, le Canada peut exiger que le soumissionnaire présente un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) a current published price list indicating the percentage discount available to the Government of Canada; and/or
- b) copy of paid invoices for like services performed for other customers; and/or
- c) a price certification statement; and/or
- d) any other supporting documentation as requested.

8.0 CERTIFICATION REQUIREMENTS

8.1 In order to be awarded a contract, the certifications attached in Part III are required. Canada shall declare a proposal non-responsive if the certifications are not submitted or completed as required.

8.2 Compliance with the certifications the Bidder provides to Canada is subject to verification by Canada during the proposal evaluation period (prior to contract award) and after contract award.

8.3 In the event that the Contractor does not comply with any certification or that it is determined that any certification made by the Contractor in its proposal is untrue, whether made knowingly or unknowingly, the Minister shall have the right, pursuant to the default provisions of the Contract, to terminate the Contract for default.

9.0 T4A SUPPLEMENTARY SLIP REQUIREMENT

Pursuant to paragraph 221(1d) of the Income Tax Act, payments made by departments and agencies under applicable services contracts (including contracts involving a mix of goods and services) must be reported on a T4A Supplementary Slip. To enable client departments and agencies to comply with the requirement, contractors are required to provide information as to their legal name and status, business number, and/or Social Insurance Number or other identifying supplier information as applicable along with a certification as to the completeness and accuracy of the information.

10.0 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS) IN RECEIPT OF A PENSION

A FPS in receipt of a pension may not compete for a requirement that exceeds \$100,000 including expenses and GST/HST. Reference, Part III, Section 1.3, Former Public Servants.

11.0 PAYMENT

- a) la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au gouvernement du Canada;
- b) une copie des factures payées pour des services semblables rendus à d'autres clients; et (ou)
- c) une attestation des prix, et (ou)
- d) toutes autres pièces justificatives telles que demandées.

8.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS

8.1 Pour obtenir un contrat, le soumissionnaire doit joindre à la Partie III les certificats requis. Le Canada déclarera une proposition irrecevable si les certificats ne sont pas soumis ou remplis comme on l'exige.

8.2 Au cours de la période d'évaluation des propositions (avant l'adjudication du contrat) et après l'adjudication du contrat, le Canada peut vérifier si le soumissionnaire s'est conformé aux certificats.

8.3 Si l'entrepreneur n'est pas conforme à un certificat ou que l'on détermine que l'entrepreneur a fourni dans sa proposition un faux certificat, que ce soit sciemment ou involontairement, le ministre peut, conformément aux clauses d'inexécution du contrat, résilier le contrat pour cause d'inexécution.

9.0 EXIGENCE RELATIVE AUX FEUILLETS T4A SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'alinéa 221 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide du feuillet T4-A supplémentaire, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés de biens et de services). Afin de permettre aux ministères-clients et organismes de se conformer à cette exigence, les entrepreneurs sont tenus de fournir des renseignements quant à leur dénomination sociale et à leur statut juridique, numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale ou autre identificateur unique au fournisseur, le cas échéant, ainsi qu'une attestation à l'effet qu'ils sont corrects et complets.

10.0 ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI TOUCHENT UNE PENSION

Un ancien fonctionnaire qui touche une pension ne peut poser sa candidature à un marché qui dépasse 100 000 \$, y compris les dépenses et la TPS/TVH. Référence: Partie III, section 1.3, Anciens fonctionnaires.

11.0 PAIEMENT

11.1 One of the following basis and method of payment will be selected for this RFP based on the work requirement. The chosen methods are identified in Part II, Terms of Reference, Section 12, Financial Proposal.

11.2 Basis of Payment - GST/HST Extra

- firm or fixed price
- fixed time rate
- cost reimbursable
 - per diem, or
 - ceiling price

11.3 Method of Payment - GST/HST Extra

- payment on delivery and acceptance, or
- progress payments

Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual

All instructions, general terms, conditions and clauses identified herein by title, number and date are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions (SACC) Manual, issued by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), available at the following PWGSC Web site:

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16
GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS

2010C 2012-07-16
GENERAL CONDITIONS - SERVICES (MEDIUM COMPLEXITY)

C3010T 2010-01-11
EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS

12.0 BASIS OF SELECTION

It is understood by the parties submitting proposals that, to be considered valid, a proposal must meet all mandatory requirements specified herein. The proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration.

13.0 INTERNATIONAL SANCTIONS

Persons in Canada, and Canadians outside of Canada, are bound by economic sanctions imposed by Canada. As a result, the Government of Canada cannot accept delivery of goods or services that originate, either directly or indirectly, from the countries or persons subject to economic sanctions.

11.1 On choisira l'une des bases et des modalités de paiement suivantes pour la présente demande de proposition en fonction du marché. Les méthodes choisies seront indiquées dans la Partie II, Termes de référence, section 12, Proposition financière.

11.2 Base de paiement — TPS/TVH en sus

- prix ferme ou fixes
- tarif horaire fixe
- coûts remboursables
 - tarif journalier, ou
 - prix plafond

11.3 Modalités de paiement — TPS/TVH en sus

- paiement sur livraison et acceptation, ou
- acomptes.

Clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les directives, expressions générales, conditions et causes indiquées dans les présentes par un titre, un numéro et une date sont établies dans les *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) publiées par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), que l'on peut consulter dans le site Web de TPSGC suivant :

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16
INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX
SOUSSIONNAIRES

2010C 2012-07-16
CONDITIONS GÉNÉRALES - SERVICES (COMPLEXITÉ MOYENNE)

C3010T 2010-01-11
FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les parties qui soumettent une proposition comprennent que, pour que leur soumission soit valide, elle doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées dans le présent document. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

13.0 SANCTIONS INTERNATIONALES

Les personnes au Canada et les Canadiens à l'étranger sont liés par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs pays assujettis aux sanctions économiques.

Details on existing sanctions can be found at:

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-e.asp>

It is a condition of the resulting contract that the Contractor not supply to the Government of Canada any goods or services which are subject to economic sanctions.

By law, the Contractor must comply with changes to the regulations imposed during the life of the Contract. During the performance of the Contract, should the imposition of sanctions against a country

or person or the addition of a good or service to the list of sanctioned goods or services cause an impossibility of performance for the Contractor, the situation will be treated by the Parties as a force majeure. The Contractor shall forthwith inform Canada of the situation; the procedures applicable to force majeure shall then apply.

14.0 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

14.1 Non-federally regulated employers with a resident workforce in Canada of 100 or more employees bidding on a contract of \$200,000 or more must certify their commitment to implement employment equity according to the criteria of the Federal Contractors Program.

15.0 APPLICABLE LAW

15.1 The Contract shall be interpreted and governed, and the relations between the Parties, determined by the laws in force in Ontario.

15.2 Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their proposal, by deleting the Canadian province or territory specified and inserting the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges the applicable law specified is acceptable to the Bidder.

Les détails relatifs aux sanctions actuellement en vigueur peuvent être vus à l'adresse suivante :

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-fr.asp>

Une condition essentielle au marché subséquent est que l'entrepreneur ne fournisse pas au gouvernement canadien un bien ou un service assujetti aux sanctions économiques.

Conformément au règlement en vigueur, l'entrepreneur devra respecter tout changement apporté aux sanctions imposées durant la période du contrat. Lors de l'exécution du contrat, si l'imposition de sanctions contre un pays ou une personne ou l'ajout d'un bien ou service à la liste des biens et services devait empêcher l'entrepreneur de satisfaire à la totalité ou à une partie de ses obligations, l'entrepreneur pourra invoquer la force majeure. L'entrepreneur devra informer le Canada immédiatement de la situation; les procédures établies pour la force majeure s'appliqueront alors.

14.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

14.1 Les employeurs non assujettis à la législation fédérale dont l'effectif au Canada compte plus de 100 employés qui soumissionnent dans le cadre d'un marché de 200 000 \$ ou plus doivent certifier qu'ils s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi conformément aux critères du Programme de contrats fédéraux.

15.0 LOIS APPLICABLES

15.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

15.2 Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans changer la validité de leur proposition, en remplaçant la province ou le territoire canadien précisé par la province ou le territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, le soumissionnaire reconnaît qu'il accepte les lois applicables précisées.

THIS SHEET MUST BE USED AS A LABEL ON ALL THE ENVELOPES CONTAINING YOUR PROPOSAL:
CETTE PAGE DOIT SERVIR D'ÉTIQUETTE SUR CHACUNE DES ENVELOPPES CONTENANT VOTRE
SOUSSION

**INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
CONTRACTS & MATERIEL MANAGEMENT/
CONTRATS ET GESTION DU MATÉRIEL**

**CONTRACTING OFFICER'S NAME / NOM DE L'AUTORITÉ
CONTRACTANTE**

235 QUEEN STREET/235, RUE QUEEN

**BID RECEIVING AREA/AIRE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
MAIL SCANNING/INSPECTION DU COURRIER, ROOM/PIÈCE S-143,
LEVEL/NIVEAU S-1
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0H5**

RFP # IC 401342

CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE

January 8, 2014/le 8 janvier 2014

2:00 pm Eastern Time/14 h, heure de l'Est

FROM/DE: COMPANY NAME/NOM DE L'ENTREPRISE

Part II: Terms of Reference

1.0 TITLE OF PROJECT

Skilled Labour Shortages: Understanding the Business Perspective

2.0 BACKGROUND

Manufacturing is one of Canada's most important economic sectors by almost all statistical measurements, including GDP, imports, exports, research and development, and employment. It plays a critical role in the economic success of the entire country as well as each province. While the business outlook for Canada's manufacturing sector is positive over the next three to five years, it faces a number of challenges both domestically and internationally that may impede future growth.

While the most pressing challenges are to defend against competition arising from emerging economies and to expand into new markets, the most common barrier to growth raised by manufacturers in discussions with Industry Canada is their ability to attract and retain skilled labour. Companies report – through discussions with officials, surveys, studies and their associations - that they currently face skilled labour shortages, and that they expect them to worsen in the coming years. Persistent labour shortages in the Canadian manufacturing sector may restrict investment, and lead firms to forego production or cut back on plans for growth.

Canada's population is aging at a time when population growth rates are slowing, both of which may exacerbate labour shortages. Technological advances in the workplace are raising skills and knowledge requirements, which have further increased demand for highly skilled workers. Moreover, acute demand for skilled workers in natural resource sectors is set to increase and natural resources firms compete directly with manufacturers for labour.

A 2012 Canadian Manufacturers and Exporters (CME) study, "Canada's Labour Market: A Reality Check for Canadian Industry and Government" found that nearly 50 per cent of manufacturing companies face labour shortages across a wide range of occupations, with most occupational shortages expected to worsen. Occupations such as sales and marketing, skilled production, general management and engineers are deemed to be the most critical for company's success over the next 5 years but at the same time are in short supply.

Responsibility for the federal government's analysis of Canadian labour market remains with the Department of Employment and Social Development Canada (ESDC), which collects and synthesizes data and information regarding jobs, skills and regional labour market trends in support of its policy role. Among ESDC's current initiatives is its work to improve the reliability of labour market data and the breadth of its coverage by expanding the number of occupations and regions covered by its data sets. ESDC's Sectoral Initiatives Program will also help to enhance the development of labour market information. It seeks to identify industry-level skills challenges, and in turn will offer ESDC a more refined insight into the types of policies and programs that are needed to address skills shortages in strategic sectors of Canada's economy.

Industry Canada can complement this work by approaching the same set of issues from a firm-level perspective. One of the department's primary roles is to engage with business stakeholders to understand their experience relating to key issues and the best ways to address them. As such, it is within the scope of our responsibilities to fully understand the skilled labour issue from the business perspective. Industry Canada is best positioned to assess what is meant by firms' concern regarding skills shortages as a major business challenge.

3.0 PROJECT REQUIREMENTS/OBJECTIVES

There is considerable work being done to compile, synthesize and map data on the demand and supply for labour and skills in Canada. As a business-facing department, Industry Canada is positioned to complement this quantitative work with a case-study, qualitative analysis. We intend to engage a consulting firm to undertake case studies of a cross-section of Canadian manufacturing companies to gain a representative set of firm-level perspectives on how

skilled labour shortages are directly impacting their growth strategies. In particular, we would like to answer five overarching questions:

1. According to firms, what skills shortages are they currently facing?
2. What strategies have they taken to overcome skills shortages?
3. What opportunities are Canadian manufacturing firms losing out on due to skills shortages and/or mismatches that they face?
4. How do challenges, strategies and opportunity costs differ for representative firms in the manufacturing subsectors and different regions of Canada?
5. What are the gaps in public policy that could address their skills shortages?

4.0 SCOPE OF WORK

This project would complement existing efforts to develop robust data sets on the supply and demand of skilled labour with in-depth, firm-level information about the nature of skills shortages in Canadian businesses and what the impact and cost of these skills shortages are to firms. By collecting this detailed, firm-level information and drawing out thematic, this project will contribute to interdepartmental and multi-stakeholder discussions on policies to respond to this issue.

The contractor, which will have experience in developing sector analysis methodologies, conducting case studies and analysis pertaining to Canada's skilled labour environment, and a network of business contacts within the manufacturing sector that it can leverage, will conduct a study that provides an in-depth exploration of the experiences of manufacturing firms that have been impacted by difficulty attracting, retaining and developing skilled labour. In particular, it should seek to assess whether prolonged skilled labour shortages have given rise to negative implications for these businesses, such as constrained growth, lower firm productivity, lower revenues, profitability, and outsourcing and off-shoring of production activities.

5.0 PROJECT DETAILS

5.1 Tasks:

The contractor will develop: 1) an overview of the state of manufacturing skilled labour markets in Canada, by region and industry; 2) a methodology for selecting representative firms and conducting firm profiles; 3) conducting 10-12 case studies; and 4) preparing a cross-cutting synthesis of this analysis.

- 1) Overview of the state of manufacturing skilled labour markets, by region and industry
 - Provide an overview of the existing analysis and discussion around skilled labour shortages.
 - Background research on industries' reports of skilled labour shortages and a literature review of perspectives on how the issue can be addressed, which could make use of reports from industry representatives such as the Canadian Council of Chief Executives, Canadian Manufacturers and Exporters, and the Canadian Chamber of Commerce
 - Provide context to the study and situate the follow-on research findings
 - Assess any regional differences in skilled labour pressures. This will include:
 - Analysis of how industry needs have influenced the regional variation in skilled labour demand gaps
 - An assessment of how manufacturing sub-sectors situated in the same region compete for the same pool of skilled labour
 - An assessment of what the impact has been of increasing demand for skilled workers in Canada's natural resources sector
- 2) Methodology

- Develop and provide a written methodology for selecting firms that will be used in the case studies and to effectively profile the issue across the manufacturing sectors. This should ensure that coverage of manufacturing sectors is varied by industry and by region, based on criteria established in the selection methodology.
- The selection methodology should be able to identify common and divergent elements amongst candidate firms. By identifying common elements amongst the firms, the contractor will be able to demonstrate that broad conclusions drawn out from these interviews are applicable to a range of manufacturing industries. By identifying divergent elements, the contractor will be able to demonstrate the varying degree to which labour pressures are affecting manufacturing industries. Overall, it will better position the contractor to be able to offer analysis about the implications of skilled labour shortages from the case studies conducted
- Develop and provide a summary of the approach that will be used to encourage the selected firms to participate in this project.
- Develop and provide a summary of the methodology that will be used by the contractor to gather useful and appropriate information from firms. This should include a framework for how the contractor intends to synthesize information gathered in interviews so that it offers Industry Canada clear insights into how the skilled labour issue is impacting firms and what, if any, is the appropriate policy response.

3) Firm Case Studies

- Based on the contractor's methodology, select 10 to 12 firms to use for separate case study analyses, ensuring that the firms chosen represent a range of manufacturing sub-sectors from a variety of regions across Canada. The list of firms compiled by the contractor will be reviewed by the Project Authority prior to it being finalized.
- Based on the contractor's methodology, conduct case studies with participant firms to develop a thorough understanding of how skills gaps and/or mismatches have impacted these businesses.

The information collected in these case studies should at a minimum include:

- The firm's experience with skilled labour shortages and the occupations that they are having particular difficulty in maintaining a sufficient supply of labour.
- Substantive evidence of how lack of access to skilled labour has impacted their business (e.g. evidence of foregone investments, reduced profitability, loss of new business opportunities, loss of export opportunities, lower product quality, challenges in using or implementing new technologies)
- The business strategy and/or actions that the firm is using to help mitigate skilled labour pressures that it is experiencing (e.g. investments in new technologies, investments in training and up-skilling, consolidation of product offerings, re-locating its activities outside Canada, introducing incentives to attract skilled labourers from other sectors/firms, accessing the Temporary Foreign Workers Program, partnerships with educational institutions, targeted recruitment, etc)
- Review relevant documents and data sources to verify and validate firm responses and to supplement case study findings. The aim in doing so is to draw out objective conclusions about a firm's statements that its business activities were negatively impacted by its inability to access skilled labour.
- Draft a report based on each individual case study that provides in-depth details and analysis about each firm's experience with skilled labour pressures. These reports can include confidential information. All confidential information included will be kept internal.

4) Analysis of cross cutting thematic

- Draft final summary report for publication and discussion with key stakeholders:
- Use case study reports to author a report which provides a higher level summary of case study findings, which will be shared publicly. This final summary report must omit a firm's confidential information that they have provided to the contractor during the case study (e.g. financial information, investment decisions, and planned future business decisions).

- Identify and assess the key conclusions drawn from firm case studies to provide concrete illustrations of how skilled labour gaps/mismatches are bringing about negative implications for the manufacturing sector, without referring to a specific firm's experiences.
- Identify the manufacturing sub-sectors and activities in which the skilled labour issue represents a primary limitation on business activities and growth.
- Provide firm views on how government support has assisted these firms (or not) in obtaining skilled labour and offer insights into what further government support is needed.

5.2 Activities

Key activities include:

1. Participate in an initial consultation with the Project Authority via telephone conference.
2. Review and discuss with the Project Authority a detailed plan for the scope of work, with associated timelines and responsibilities for implementation.
3. Provide updates to the Project Authority on progress, issues and findings.
4. Prepare methodologies and approaches to be used for conducting case studies, including a methodology for firm selection, successfully ensuring firm participation, and compilation and synthesis of relevant information. Share draft list of selected firms with Project Authority for final review and approval.
5. Prepare overview report of existing analysis and discussion around skilled labour shortages.
6. Research and prepare case study reports for each of the firms studied for Task #2 that will be shared only with Industry Canada officials, for consultation with the Project Authority.
7. Research and prepare a report that offers key conclusions for the broader manufacturing sector for Task #3, for consultation with the Project Authority.
8. Deliver a presentation to senior government officials in Ottawa, Canada on the findings of the report.

5.3 Deliverables

1. Submit the detailed plan for the scope of work, with associated timelines and responsibilities for implementation. Four per cent of the total value of the contract is due upon the receipt of this submission, no later than four days from contract signing.
2. Submit a draft report for Task #1 (5.1.1) in MS Word, for review and discussion with Project Authority, no later than one week from contract signing.
3. Submit the final report for Task #1 (5.1.1) in MS Word, no later than two weeks from contract signing. Twenty per cent of the total contract value is due upon receipt of deliverables number two and three (draft and final report for Task #1).
4. Submit a draft report for Task #2 (5.1.2) in MS Word, for review and discussion with Project Authority, no later than four weeks from contract signing.
5. Submit the final report for Task #2 (5.1.2) in MS Word, no later than five weeks from contract signing. Twenty per cent of the total contract value is due upon receipt of deliverables number four and five (draft and final report for Task #2).
6. Submit a draft report for Task #3 (5.1.3) in MS Word, for review and discussion with Project Authority, no later than 9 weeks from contract signing.
7. Submit the final report for Task #3 (5.1.3) in MS Word, no later than ten weeks from contract signing. Thirty-six per cent of the total contract value is due upon receipt of deliverables number six and seven (draft and final report for Task #3).
8. Submit a draft report for Task #4 (5.1.4) in MS Word, for review and discussion with Project Authority, no later than fourteen weeks from contract signing.
9. Submit the final report for Task #4 (5.1.4) in MS Word, no later than fifteen weeks from contract signing.
10. Submit to the Project Authority a presentation in MS PowerPoint based on the key findings of the combined reports for Task #2 and #3.
11. Deliver a presentation to senior government officials in Ottawa, Canada on the findings of the report. Twenty per cent of the total contract value is due upon receipt of deliverables number eight, nine, ten, and eleven (draft and final report for Task #4, and presentation submission and delivery).

The contractor will provide the Project Authority with regular updates on the status of work via email and/or telephone.

All deliverables are to be provided in English.

6.0 MANAGEMENT OF THE PROJECT

Manufacturing and Life Sciences Branch

7.0 SECURITY

The consultant(s) must have a security clearance to the *level of "reliability"*. No contract will be awarded unless this requirement is met. Industry Canada will initiate a security screening request if the successful contractor is not security cleared at this level.

8.0 EVALUATION PROCEDURES

8.1 Proposals will be evaluated in three separate steps as follows:

- a) evaluation of the technical and financial Mandatory Requirements as listed in Section 9.0 below. Only proposals meeting all of the Mandatory Requirements will advance to Step b);
- b) evaluation of the technical rated requirements as listed in Section 10.0 below. Only proposals meeting all of the rated technical requirements will advance to Step c);
- c) evaluation of the financial rated requirements as listed in Section 11.0 below.

Note: Industry Canada may choose to terminate the evaluation of any proposal upon the first findings of non-compliance with a mandatory requirement or upon the first finding where a proposal fails to meet a minimum score for a rated requirement.

8.2 An evaluation team composed of representatives of Industry Canada will evaluate the proposals.

The evaluation team reserves the right but is not obliged to perform any of the following:

- a) seek clarification or verify any or all information provided by the Bidder with respect to this RFP;
- b) contact any or all of the references supplied and to interview, at the sole costs of the Bidder, the Bidder and/or any or all of the resources proposed by the Bidder to fulfil the requirement, at Industry Canada in Ottawa, Ontario, on 48 hours notice, to verify and validate any information or data submitted by the Bidder.

9.0 MANDATORY REQUIREMENTS

To be considered responsive, a proposal must meet all of the mandatory requirements of this solicitation. Proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration. Industry Canada may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a mandatory requirement.

RFP Reference	Requirement(Bidder's proposal should repeat exactly as defined in the RFP)	Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
9.1	The Bidder must submit at least two (2) projects (with brief descriptions) completed in the last five (5) years, showing experience in conducting analyses of Canadian labour market trends, including analysis of labour market trends in the manufacturing sector.	
9.2	The Bidder must submit at least two (2) projects (with brief descriptions) completed in the last five (5) years, showing experience in providing analysis for governments or corporations on how labour market issues are affecting Canadian industry.	
9.3	The Bidder must propose a team structure for the project, including clear identification of the roles and responsibilities of each team member. Curriculum vitae must be provided for each proposed team member.	
9.4	The Bidder must submit one (1) sample of substantive work (e.g., report or parts thereof) conducted within the last three (3) years for governments or corporations, which demonstrates experience in projects similar in nature and scope to that described in the Statement of Work.	
9.5	Certification: Bidders must complete, sign & return the certification forms as indicated in Part III, Certification Requirements of this RFP.	
9.6	Cost – Not to exceed \$125,000.00 including taxes. Provide full cost breakdown as per Section 11.0 below, Financial Proposal.	
9.7	The financial proposal must be submitted as a separate document to the technical proposal (NO FINANCIAL INFORMATION FROM THE FINANCIAL PROPOSAL MAY APPEAR IN THE TECHNICAL PROPOSAL).	

10.0 POINT RATED REQUIREMENTS

In order to qualify for the rating process, proposals **MUST** respond to the following rated requirements **IN THE ORDER SHOWN** and **MUST** include the referenced Section/Page in the Bidder's proposal. Any proposal which fails to achieve the required minimum score for any rated item will be eliminated from further consideration. In addition, to be further evaluated, the bidder's proposal must achieve an overall minimum technical rating of 60%. Industry Canada may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a rated requirement.

RFP Reference	Requirement (bidder's proposal should repeat exactly as defined in RFP)	Points		Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
		Max.	Min.	
	Technical Rating			
10.1	The Bidder should demonstrate that it has recent and significant experience in conducting analyses of Canadian labour market trends, including analysis of labour market trends in the manufacturing sector, as evidenced by a chronological list of at least two (2) relevant major studies (studies conducted over a period of at least one month with an associated report of at least 10 pages), described briefly, that the bidder has completed in the last five (5) years. (Reference 9.1)	15	5	
10.2	The Bidder should demonstrate that it has recent and significant experience in providing analysis for governments or corporations on how labour market issues are affecting Canadian industry. (Reference 9.2)	15	5	
10.3	The Bidder should demonstrate that the project team has recent and significant experience in providing analysis for governments or corporations. (Reference 9.3)	10	5	
10.4	The Bidder will provide a detailed description of the analysis tools, research and data that it proposes to use for the purposes of undertaking the background and context analysis for the project, such as proprietary, licensed, or public-domain and associated data sets or in-house research on labour market trends; and, the Bidder will identify projects in the last five (5) years that used some or all of these tools, research, or data.	15	6	
10.5	The Bidder should demonstrate that it has a network of business contacts within the manufacturing sector, distributed geographically and across manufacturing sub-sectors, that it is able to access when approaching companies to be studied.	10	5	

10.6	The Bidder's sample of work completed in the last three (3) years submitted to satisfy mandatory requirement 9.4 should demonstrate that the Bidder has the capacity to produce quality reports, of the nature and scope of the report required by the Statement of Work, including previous experience in conducting interviews, developing methodologies, and case study analysis. For the purposes of evaluating 10.6, 'quality' is evidenced by attributes such as: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Depth of research (e.g., diversity of information sources) ▪ Comprehensive treatment of issues ▪ Original conclusions (e.g., evaluation of findings) 	15	5	
10.7	The Bidder demonstrates its ability to meet the tasks, objectives and timelines of this project.	15	5	
	Total maximum technical points	90 X 60%		Overall minimum points required: 54

11.0 FINANCIAL PROPOSAL

The total cost of the project must not exceed \$125,000.00 including taxes. Proposals costing more will be rejected, and will not be evaluated.

The financial proposal is to be submitted as a separate package to the technical proposal, and will be assessed only if the bidder's proposal meets all the technical and financial mandatory requirements, meets the minimum score for each point rated requirement and receives a **MINIMUM OF 60 PERCENT** on the overall rated evaluation criteria.

11.1 Basis of Payment:

The Bidder's financial proposal must include a ceiling price for this project, GST/HST extra. Costs in the proposal must be broken down as follows:

Personnel costs:

- indicate number of work days for each team member
- indicate the daily rates charged for each member

11.2 Method of Payment - Resulting Contract

Progress payments (a series of payments allowing payment for work performed before completion of the whole project.)

All payments will be contingent upon Industry Canada's satisfaction with the deliverables.

12.0 CONTRACTOR SELECTION METHOD:

The contractor will be selected on the basis of the highest responsive combined rating of technical merit (85%) and price (15%)

13.0 AWARDING OF CONTRACT

One contract only will be awarded and it will be offered to the bidder whose proposal is selected by Industry Canada's assessment team based on the Contractor's Selection Method at Section 12.0 above. Once a contract is awarded, a Notification of Successful Bidder will be posted on the Government Electronic Tendering System. Unsuccessful bidders will not be contacted directly.

14.0 BASIS FOR OWNERSHIP OF INTELLECTUAL PROPERTY

The Manufacturing and Life Sciences Branch has determined that any intellectual property arising from the performance of the Work under the Contract will vest in Canada, on the following grounds:

- Where the main purpose of the Crown Procurement Contract, or of the deliverables contracted for, is to generate knowledge and information for public dissemination;

Partie II : Termes de référence

1.0 TITRE DU PROJET

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée : comprendre la perspective de l'entreprise

2.0 CONTEXTE

La fabrication est l'un des secteurs économiques les plus importants du Canada, et ce, d'après presque toutes les mesures statistiques, y compris le PIB, les importations, les exportations, la recherche et le développement et l'emploi. Le secteur joue un rôle de premier plan dans la réussite économique de chaque province et du pays dans son ensemble. Bien que les perspectives commerciales pour le secteur canadien de la fabrication soient positives pour les trois à cinq prochaines années, le secteur doit faire face à un certain nombre de défis, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, qui pourraient entraver sa croissance future.

Bien que les défis les plus urgents consistent à faire face à la concurrence émanant des économies émergentes et à pénétrer de nouveaux marchés, l'obstacle le plus courant à la croissance, selon les fabricants consultés par Industrie Canada, est la capacité de ces derniers à attirer et à retenir des travailleurs qualifiés. Les entreprises signalent, par l'intermédiaire de leur association, de discussions avec des représentants, de sondages et d'études, qu'elles sont actuellement confrontées à des pénuries de travailleurs qualifiés et qu'elles s'attendent à ce que la situation s'empire au cours des prochaines années. Les pénuries persistantes de main-d'œuvre dans le secteur canadien de la fabrication pourraient limiter les investissements et inciter les entreprises à abandonner la production ou à réduire les efforts consacrés à la croissance.

Le fait que le vieillissement de la population canadienne se poursuit alors que le taux de croissance de la population est en train de ralentir pourrait exacerber ces pénuries de main-d'œuvre. Les progrès technologiques dans le milieu du travail obligent les entreprises à rehausser le niveau de compétences et de connaissances exigé, ce qui fait croître davantage la demande de travailleurs très qualifiés. De plus, on s'attend à ce que la très forte demande de travailleurs qualifiés dans le secteur des ressources naturelles continue d'augmenter et que les entreprises de ce secteur entrent directement en concurrence avec les fabricants relativement à la main-d'œuvre.

Selon une étude menée en 2012 par les Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), intitulée Canada's Labour Market: A Reality Check for Canadian Industry and Government, près de 50 p. 100 des entreprises manufacturières sont actuellement confrontées à des pénuries de main-d'œuvre touchant un vaste éventail de professions, et la plupart de ces pénuries devraient s'empirer. On estime que le personnel des ventes et du marketing, les travailleurs qualifiés de la production, les cadres supérieurs et les ingénieurs sont essentiels à la réussite d'une entreprise au cours des cinq prochaines années, mais qu'ils sont en nombre insuffisant.

Le gouvernement fédéral a confié à Emploi et Développement Social Canada (EDSC) la responsabilité d'effectuer une analyse du marché du travail canadien. Dans le cadre de son rôle en matière de politiques, EDSC assure la collecte et la synthèse de données et de renseignements concernant les emplois, les compétences et les tendances du marché du travail au niveau régional. L'une des initiatives que mène actuellement EDSC vise à améliorer la fiabilité des données sur le marché de travail et à étendre la portée de celles-ci en veillant à ce que des données soient recueillies sur un plus grand nombre de professions et de régions. Le Programme d'initiatives sectorielles d'EDSC contribuera également à augmenter la quantité de renseignements disponibles sur le marché du travail. Ce programme a pour objectif de cerner les défis en matière de compétences au sein de l'industrie, afin de permettre à EDSC d'avoir une meilleure idée du type de politiques et de programmes qu'il faut mettre au point pour combler les pénuries de compétences dans les secteurs stratégiques de l'économie canadienne.

Industrie Canada peut ajouter à ce travail en abordant ces mêmes questions du point de vue de l'entreprise. L'un des

principaux rôles du Ministère est d'instaurer un dialogue avec des intervenants du milieu des affaires pour comprendre leur expérience relativement à des enjeux clés et déterminer le meilleur moyen de les aborder. Il nous incombe donc de saisir pleinement la perspective des entreprises en ce qui a trait à la main-d'œuvre qualifiée. Industrie Canada est bien placé pour comprendre exactement la très grande importance que revêtent les pénuries de compétences pour les entreprises.

3.0 EXIGENCES/OBJECTIFS DU PROJET

Des efforts considérables sont déployés pour compiler, résumer et cartographier des données sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et de compétences au Canada. En tant que ministère tourné vers les entreprises, Industrie Canada est bien placé pour compléter ce travail quantitatif au moyen d'une étude de cas et d'une analyse qualitative. Nous avons l'intention de retenir les services d'une société d'experts-conseils qui entreprendra des études de cas d'un éventail représentatif d'entreprises manufacturières canadiennes afin de bien connaître les perspectives de celles-ci concernant l'incidence directe des pénuries de main-d'œuvre sur leurs stratégies de croissance. Plus précisément, nous cherchons à répondre aux cinq grandes questions suivantes :

1. D'après les entreprises, quelles sont les pénuries de main-d'œuvre avec lesquelles elles doivent composer à l'heure actuelle?
2. Quelles stratégies ont-elles mises au point pour combler les déficits de compétences?
3. Quelles possibilités échappent aux entreprises manufacturières canadiennes en raison de pénuries de compétences et/ou d'une inadéquation des qualifications?
4. En quoi les défis, les stratégies et les coûts de renonciation sont-ils différents pour ces entreprises représentatives des sous-secteurs de la fabrication et dans les différentes régions du Canada?
5. Quelles lacunes de la politique publique faudrait-il aborder pour combler leurs pénuries de compétences?

4.0 PORTÉE DES TRAVAUX

Ce projet s'ajoute aux efforts en cours visant à établir des ensembles de données robustes sur l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée contenant des renseignements détaillés, du point de vue des entreprises canadiennes, en ce qui concerne la nature des pénuries de compétences auxquelles elles sont confrontées ainsi que les répercussions et les coûts qui y sont associés. Ce projet, qui permettra de recueillir des renseignements détaillés sur les entreprises et d'en dégager de grands thèmes, contribuera aux discussions tenues entre les ministères et entre plusieurs intervenants sur les politiques qu'il faut élaborer pour régler cette question.

L'entrepreneur, qui doit posséder de l'expérience dans l'établissement de méthodes d'analyse sectorielle ainsi que dans la réalisation d'études de cas et d'analyses sur la main-d'œuvre qualifiée au Canada, et être doté d'un réseau relations d'affaires au sein du secteur de la fabrication, mènera une étude visant à recueillir des renseignements détaillés sur les expériences des entreprises manufacturières qui ont éprouvé de la difficulté à attirer, à retenir et à former des travailleurs qualifiés. Plus précisément, l'étude devrait permettre de déterminer si les pénuries prolongées de main-d'œuvre qualifiée ont entraîné des répercussions négatives sur ces entreprises, notamment une croissance limitée, une réduction de la productivité, une baisse des revenus et de la rentabilité ou la nécessité de sous-traiter ou de délocaliser ses activités de production.

5.0 DÉTAILS DU PROJET

5.1 Tâches :

L'entrepreneur : 1) brossera un portrait de la situation des travailleurs qualifiés au sein des marchés de la fabrication

du Canada, par région et par industrie; 2) mettra au point une méthode pour la sélection d'entreprises représentatives et l'établissement de profils d'entreprise; 3) réalisera de 10 à 12 études de cas; 4) préparera une synthèse des éléments transversaux de cette analyse.

- 1) Portrait de la situation des travailleurs qualifiés au sein des marchés de la fabrication, par région et par industrie.
 - Présenter un aperçu des analyses et des discussions en cours sur les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.
 - Recherches de base sur les rapports préparés par l'industrie concernant les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et analyse de documents portant sur la façon de régler ce problème, notamment les rapports rédigés par des représentants de l'industrie comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Chambre de commerce du Canada.
 - Situer le contexte de l'étude et le suivi des résultats de recherche.
 - Évaluer les différences régionales en ce qui concerne les pressions liées à la main-d'œuvre qualifiée, ce qui comprend :
 - une analyse de la façon dont les besoins de l'industrie ont contribué aux écarts régionaux dans la demande de travailleurs qualifiés;
 - une évaluation de la concurrence que se livrent les sous-secteurs de la fabrication situés dans la même région et devant puiser dans le même bassin de travailleurs qualifiés;
 - une évaluation des répercussions associées à la demande croissante en travailleurs qualifiés dans le secteur des ressources naturelles du Canada.

2) Méthodologie

- Mettre au point et présenter une méthode écrite pour sélectionner les entreprises qui feront l'objet d'une étude de cas et broser un portrait exact de la situation à l'échelle des secteurs de la fabrication. Cette façon de faire permettra de recueillir des renseignements sur les secteurs de la fabrication qui seront ventilés par industrie et par région, en fonction des critères établis dans la méthode de sélection.
 - La méthode de sélection mise au point par l'entrepreneur devrait lui permettre de cerner des points communs et des éléments de divergence entre les entreprises candidates : les points communs démontreront que les conclusions générales tirées des entrevues avec les entreprises s'appliquent à un éventail d'industries manufacturières, tandis que les éléments de divergence démontreront l'ampleur variable des pressions exercées par les pénuries de main-d'œuvre sur les industries manufacturières. En général, la méthode de sélection devrait permettre à l'entrepreneur de présenter, à partir des études de cas qu'il a réalisées, une analyse adéquate de l'incidence des pénuries de main-d'œuvre.
- Rédiger et présenter un résumé de l'approche qui sera employée pour encourager les entreprises sélectionnées à prendre part à ce projet.
- Rédiger et présenter un résumé de la méthode qui sera employée par l'entrepreneur pour recueillir des renseignements utiles et pertinents dans le cadre de ses entretiens avec les entreprises. Dans ce résumé, l'entrepreneur devra notamment expliquer comment il entend faire la synthèse des renseignements recueillis, afin de donner à Industrie Canada un aperçu clair de l'incidence des pénuries de main-d'œuvre sur les entreprises et de la réponse nécessaire, le cas échéant.

3) Études de cas d'entreprises

- En se fondant sur la méthode qu'il a établie, l'entrepreneur sélectionnera de 10 à 12 entreprises qui feront l'objet d'études de cas distinctes, en veillant à ce que les entreprises sélectionnées représentent un vaste éventail de sous-secteurs de la fabrication et soient situées dans diverses régions du Canada. La liste d'entreprises dressée par l'entrepreneur devra être examinée par le chargé de projet avant qu'elle ne soit mise au point.
- Toujours en se fondant sur la méthode établie, l'entrepreneur mènera des études de cas en collaboration avec les entreprises participantes afin de bien comprendre l'incidence des déficits de compétences et de

l'inadéquation des qualifications sur les entreprises visées.

Les renseignements recueillis lors des études de cas devraient au minimum couvrir ce qui suit :

- l'expérience de l'entreprise en matière de pénuries de main-d'œuvre qualifiée et les professions pour lesquelles elle éprouve de la difficulté à retenir un nombre suffisant de travailleurs.
- des preuves concrètes de la façon dont le manque de main-d'œuvre qualifiée a nui à l'entreprise (p. ex. investissements abandonnés; rentabilité réduite; perte de débouchés; réduction des possibilités d'exportation; baisse de la qualité des produits; difficulté à utiliser ou à mettre en œuvre de nouvelles technologies).
- la stratégie et/ou les mesures mises au point par l'entreprise pour atténuer les pressions exercées par les pénuries de main-d'œuvre qualifiée (p. ex. investissements dans de nouvelles technologies; investissements dans la formation et le recyclage professionnel; consolidation de son offre de produits; relocalisation de ses activités à l'extérieur du Canada; adoption de mesures incitatives pour attirer des travailleurs qualifiés d'autres secteurs/entreprises; recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires; partenariats avec des établissements d'enseignement; recrutement ciblé).

- Passer en revue les sources de données et les documents pertinents pour vérifier et valider les réponses de l'entreprise et enrichir les résultats de l'étude de cas. Cette étape vise à tirer des conclusions objectives au sujet des renseignements fournis par l'entreprise concernant les répercussions négatives avec lesquelles elle a dû composer en raison d'une pénurie de travailleurs qualifiés.

- Rédiger un rapport pour chaque étude de cas qui présente une analyse et des renseignements détaillés concernant l'expérience de chaque entreprise face à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Ces rapports peuvent inclure des renseignements confidentiels, lesquels seront réservés à un usage interne.

4) Analyse des grands thèmes transversaux

- Rédiger un rapport sommaire final pour publication et discussion avec des intervenants clés :

- Se fonder sur les rapports des études de cas pour rédiger un rapport présentant un résumé de niveau supérieur des résultats des études de cas; ce rapport sera rendu public. Le rapport sommaire final ne doit contenir aucun renseignement confidentiel que l'entreprise a fourni à l'entrepreneur durant l'étude de cas (p. ex. des renseignements financiers, des décisions d'investissement et des décisions d'affaires prévues).

- Cerner et évaluer les principales conclusions des études de cas pour illustrer de façon concrète comment les déficits de compétences et l'inadéquation des qualifications ont une incidence négative sur le secteur de la fabrication, sans donner des exemples propres à une entreprise.

- Cerner les sous-secteurs de la fabrication et les secteurs d'activité connexes dans lesquels les pénuries de main-d'œuvre qualifiée entravent de façon importante les activités et la croissance de l'entreprise.

- Faire part du point de vue de l'entreprise quant à la façon dont le gouvernement peut l'aider (ou non) à attirer des travailleurs qualifiés et formuler des conseils sur le soutien additionnel que doit fournir le gouvernement.

5.2 Activités :

Principales activités :

1. Participer à une consultation initiale avec le chargé de projet par téléconférence.
2. Établir et passer en revue un plan détaillé relatif à la portée des travaux, ainsi que les échéanciers connexes et les responsabilités concernant la mise en œuvre, et discuter du plan avec le chargé de projet.
3. Tenir le chargé de projet au courant de l'état d'avancement des travaux, des problèmes et les constatations.
4. Mettre au point des méthodes et des approches qui seront utilisées pour mener des études de cas, notamment pour sélectionner les entreprises et assurer leur participation ainsi que pour compiler et résumer les renseignements pertinents. Faire parvenir une liste provisoire des entreprises sélectionnées au chargé de projet, pour examen définitif et approbation.

5. Préparer un aperçu des analyses et des discussions en cours sur les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.
6. Effectuer des recherches et rédiger un rapport d'étude de cas pour chaque entreprise visée dans le cadre de la tâche no 2; ces rapports ne seront acheminés qu'aux agents d'Industrie Canada, pour consultation avec le chargé de projet.
7. Effectuer des recherches et rédiger un rapport qui présente les principales conclusions pour l'ensemble du secteur de la fabrication (tâche no 3), pour consultation avec le chargé de projet.
8. Présenter un exposé portant sur les conclusions du rapport à des hauts fonctionnaires à Ottawa (Canada).

5.3 Livrables

1. Présenter un plan détaillé relatif à la portée des travaux, ainsi que les échéanciers connexes et les responsabilités concernant la mise en œuvre. Quatre pour cent de la valeur totale du contrat est exigible à la réception de la soumission, au plus tard quatre jours après la signature du contrat.
2. Présenter un rapport préliminaire pour la tâche n° 1 (5.1.1) en format MS Word, pour examen et discussion avec le chargé de projet, au plus tard une semaine après la signature du contrat.
3. Présenter le rapport final pour la tâche n° 1 (5.1.1) en format MS Word, au plus tard deux semaines après la signature du contrat. Vingt pour cent de la valeur totale du contrat est exigible à la réception des livrables n°s deux et trois (rapport préliminaire et rapport final pour la tâche n° 1).
4. Présenter un rapport préliminaire pour la tâche n° 2 (5.1.2) en format MS Word, pour examen et discussion avec le chargé de projet, au plus tard quatre semaines après la signature du contrat.
5. Présenter le rapport final pour la tâche n° 2 (5.1.2) en format MS Word, au plus tard cinq semaines après la signature du contrat. Vingt pour cent de la valeur totale du projet est exigible à la réception des livrables n°s quatre et cinq (rapport préliminaire et rapport final pour la tâche n° 2).
6. Présenter un rapport préliminaire pour la tâche n° 3 (5.1.3) en format MS Word, pour examen et discussion avec le chargé de projet, au plus tard neuf semaines après la signature du contrat.
7. Présenter le rapport final pour la tâche n° 3 (5.1.3) en format MS Word, au plus tard dix semaines après la signature du contrat. Trente-six pour cent de la valeur totale du projet est exigible à la réception des livrables n°s six et sept (rapport préliminaire et rapport final pour la tâche n° 3).
8. Présenter un rapport préliminaire pour la tâche n° 4 (5.1.4) en format MS Word, au plus tard quatorze semaines après la signature du contrat.
9. Présenter le rapport final pour la tâche n° 4 (5.1.4) en format MS Word, au plus tard quinze semaines après la signature du contrat.
10. Présenter un exposé au chargé de projet, en format MS PowerPoint, sur les principales conclusions des rapports liés aux tâches n°s 2 et 3.
11. Présenter un exposé portant sur les conclusions du rapport à des hauts fonctionnaires à Ottawa (Canada). Vingt pour cent de la valeur totale du contrat est exigible à la réception des livrables n°s huit, neuf, dix et onze (rapport préliminaire et rapport final pour la tâche n° 4, soumission et exécution de la présentation).

6.0 GESTION DU PROJET

Direction générale de la fabrication et des sciences de la vie

7.0 SÉCURITÉ

L'entrepreneur doit obtenir une autorisation de sécurité de *niveau « fiabilité »*. Le contrat/marché ne sera attribué qu'à cette condition. Industrie Canada demandera qu'on lance une enquête de sécurité si l'entreprise retenue ne possède pas l'autorisation de sécurité à ce niveau.

8.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

8.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes, comme suit :

- a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières énumérées dans la section 9.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b);
- b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 10.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c);
- c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 11.0 ci-dessous.

Remarque : Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès que celle-ci ne respecte pas la première des exigences obligatoires ou lorsque le ministère détermine qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard de la première exigence cotée.

8.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants d'Industrie Canada évaluera les propositions. Cette équipe n'est pas obligée de faire ce qui suit, mais elle s'en réserve le droit :

- a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de proposition;
- b) communiquer avec la totalité ou une partie des références fournies et interroger, aux frais du soumissionnaire, le soumissionnaire et/ou la totalité ou une partie des ressources qu'il a proposées pour l'exécution du marché, aux bureaux d'Industrie Canada, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, afin de vérifier ou de valider toute information ou donnée soumise par le soumissionnaire.

9.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de proposition. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence obligatoire.

Référence dans la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est énoncé dans la demande de propositions)	Section/page correspondante dans la proposition du soumissionnaire
9.1	Le soumissionnaire doit soumettre au moins deux (2) projets (avec descriptions brèves) achevés au cours des cinq (5) dernières années, démontrant l'expérience acquise dans la conduite d'analyses sur les tendances du marché du travail au Canada, y compris l'analyse des tendances du marché du travail dans le secteur manufacturier.	

9.2	Le soumissionnaire doit présenter au moins deux (2) projets (avec descriptions brèves) achevés au cours des cinq (5) dernières années, démontrant l'expérience acquise dans la conduite d'analyses destinées à des gouvernements ou à des sociétés et portant sur les répercussions des enjeux liés au marché du travail sur l'industrie canadienne.	
9.3	Le soumissionnaire doit proposer une structure d'équipe pour le projet, y compris une définition claire des rôles et des responsabilités de chaque membre. Il doit fournir le curriculum vitae de chacun des membres qui feraient partie de l'équipe.	
9.4	Le soumissionnaire doit fournir un (1) échantillon d'un travail de fond (p. ex. des rapports ou des parties de rapports) effectué au cours des trois (3) dernières années pour des gouvernements ou des sociétés, et qui démontre l'expérience acquise dans des projets de nature et de portée comparables à ce qui est décrit dans l'Énoncé des travaux.	
9.5	Certification : Le soumissionnaire doit remplir, signer et renvoyer les formulaires de certification, tel qu'indiqué à la partie III, Exigences relatives à la certification pour la présente DP.	
9.6	Coûts – Les coûts ne doivent pas dépasser 125 000 \$, taxes incluses. Fournir une ventilation des coûts conformément aux exigences de la section 11.0 ci-dessous intitulée Proposition financière.	
9.7	La proposition financière doit constituer un document distinct de la proposition technique (AUCUNE INFORMATION FINANCIÈRE CONTENUE DANS LA PROPOSITION FINANCIÈRE NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE).	

10.0 EXIGENCES COTÉES

Pour se qualifier dans le processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI APPARAÎT** et **DOIVENT** préciser la section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera mise de côté. De plus, pour que leur proposition soit retenue, les soumissionnaires doivent obtenir une note technique minimale globale de 60 %. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence cotée.

Renvoi à la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition)	Points		Section/page dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	
	Cote technique			
10.1	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience récente et appréciable de la conduite d'analyses sur les tendances du marché du travail au Canada, y compris l'analyse des tendances du marché du travail dans le secteur manufacturier. Il doit démontrer cette expérience en dressant une liste chronologique d'au moins deux (2) études majeures pertinentes (menées sur une période d'au moins un (1) mois et ayant fait l'objet d'un rapport d'au moins dix (10) pages), qu'il décrit brièvement et qu'il a menées au cours des cinq (5) dernières années. (Référence 9.1)	15	5	
10.2	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience récente et appréciable de la conduite d'analyses destinées à des gouvernements ou à des sociétés et qui portent sur les répercussions des enjeux liés au marché du travail sur l'industrie canadienne. (Référence 9.2)	15	5	
10.3	Le soumissionnaire doit démontrer que l'équipe du projet possède une expérience récente et appréciable de la conduite d'analyses destinées à des gouvernements ou à des sociétés. (Référence 9.3)	10	5	
10.4	Le soumissionnaire fournira une description détaillée des outils d'analyse, des études et des données qu'il propose d'utiliser dans son analyse du contexte et de la situation, tels que des études exclusives, sous licence ou du domaine public, ainsi que les ensembles de données associés ou recherches internes sur les tendances du marché du travail; le soumissionnaire identifiera les projets menés au cours des cinq (5) dernières années qui étaient fondés sur ces outils, ces études ou ces données.	15	6	
10.5	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède un réseau de contacts d'affaires au sein du secteur manufacturier, réparti dans diverses régions géographiques et sous-secteurs manufacturiers, auquel il pourra avoir accès lorsqu'il approchera les entreprises à étudier.	10	5	

10.6	L'échantillon de travail accompli au cours des trois (3) dernières années présenté pour répondre à l'exigence 9.4 doit démontrer que le soumissionnaire a la capacité de produire des rapports de qualité, de la nature et de la portée décrites dans l'Énoncé des travaux, y compris de l'expérience de la conduite d'entrevues, de l'élaboration de méthodologies et d'analyse d'études de cas. Aux fins de l'évaluation du point 10.6, la « qualité » se démontre par les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la nature approfondie des recherches (p. ex. la diversité des sources d'information) ▪ le traitement exhaustif des enjeux concernés ▪ l'originalité des conclusions (p. ex. évaluation des constats) 	15	5	
10.7	Le soumissionnaire démontre sa capacité à respecter les tâches, les objectifs et l'échéancier du projet.	15	5	
	Total maximum de points techniques	90 X 60 %		Minimum de points requis : 54

11.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

Le coût total du projet ne doit pas dépasser 125 000,00 \$ taxes incluses. Les propositions plus coûteuses seront rejetées et ne seront pas évaluées.

La proposition financière doit être présentée de façon distincte de la proposition technique, et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient AU MINIMUM 60 % à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

Remarque

*Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la soumission ne satisfait pas à une exigence.

Aucun point ne sera accordé pour le respect des exigences obligatoires. Cependant, les propositions doivent satisfaire à chacune des exigences obligatoires pour être retenues et pour obtenir des points à l'égard des critères d'évaluation cotés.

11.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit inclure un prix plafond pour le projet, TPS/TVH en sus. Les coûts indiqués dans la proposition doivent être répartis comme suit :

Frais touchant le personnel :

- indiquer le nombre de jours de travail de chaque membre de l'équipe
- indiquer le tarif journalier imputé pour chaque membre

11.2 Modalités de paiement — Contrat résultant

Acomptes (Série de paiements qui permettent de payer les travaux exécutés avant la fin de l'ensemble du projet.)

Tous les paiements ne seront effectués que si Industrie Canada est satisfait des produits livrables.

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera sélectionné en fonction de la proposition recevable dont le rapport mérite technique (85%)/prix (15%) est le plus élevé

13.0 ADJUDICATION DU CONTRAT

Un seul contrat sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation d'Industrie Canada en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 12.0 ci-dessus. Une fois que le marché aura été attribué, on affichera le nom du soumissionnaire retenu dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement. On ne communiquera pas directement avec les soumissionnaires non retenus pour leur annoncer le choix d'Industrie Canada.

14.0 TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'industries de la fabrication et des sciences de la vie a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux visés par le marché appartiendra au Canada, pour les raisons suivantes :

- lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public

PART III - CERTIFICATIONS

1.0 Certification Requirements of this RFP:

Note: Bidders must sign and return with their proposal the certifications for Sections 1.1, 1.2, 1.3 and 1.4 below.

Failure to do so will result in rejection of the proposal

(Note: 1.4 is to be included only if requirement exceeds \$200,000)

1.1 ACCEPTANCE OF CONDITIONS.

“We hereby offer to sell and/or supply to Canada, under the terms and conditions set out herein, the services listed herein.”

Signature

1.2 VERIFICATION OF PERSONNEL

“We hereby certify that all the information provided in all attached curricula vitae, back-up(s) included, has been verified by us to be true and accurate. Furthermore, we hereby certify that, should we be awarded a contract and unless the Industry Canada Contracting Authority is notified in writing to the contrary, and is in agreement, the personnel offered in our proposal shall be available to perform the tasks described herein, as and when required by the Project Authority.”

Signature

1.3 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS):

Bidders must provide information regarding their status as former public servants in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both.

For the purposes of this solicitation, a former public servant is defined as:

- a) an individual
- b) an individual who has incorporated;
- c) a partnership made up of former public servants; or
- d) a sole proprietorship or entity where the affected individual has a major interest in the entity.

Please check in the appropriate box:

- Not a former public servant in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both
- Former public servant in receipt of a lump sum payment (under the Work Force Reduction Programs
Date of termination of employment as a Public Servant:
- Former public servant in receipt of a pension

Signature

1.4 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

The Federal Contractors Program for Employment Equity (FCP EE) requires that Canadian organizations bidding for federal government contracts, \$200,000.00 and over, make a formal commitment to implement employment equity, as a pre-condition to the validation of their bids. Under no circumstance will a contract be awarded to an organization that does not comply with the requirements of the FCP EE, unless it is exempt from the Program.

Notes: Signature of Chief Executive Officer or equivalent required under a) or b) below.

a) The Program requirements do not apply to organizations which:

() Have fewer than 100 permanent part-time and/or full time employees across Canada **or**;

() Are a federally regulated employer

() Are not Canadian-based bidders

(Please check the appropriate item above if applicable)

Signature of Executive Officer or Equivalent

b) If the bidder's organization does not fall within the parameters of items above, the program requirements do apply and, as such the bidder is required to submit a duly signed Certificate of Commitment as referenced below, or its Certificate number (**if one already exists**) confirming its adherence to the program.

PARTIE III - CERTIFICATIONS

1.0 Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition

Remarque : Les soumissionnaires doivent signer les attestations pour les sections 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 ci-dessous et les retourner avec leur proposition.

S'ils omettent de le faire, leur proposition sera rejetée

(Remarque : L'attestation mentionnée au point 1.4 ne doit être incluse que si le projet dépasse 200 000 \$)

1.1 ACCEPTATION DES CONDITIONS

« Nous offrons par la présente de vendre et/ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées dans la présente, les services qui y sont énumérés. »

Signature

1.2 VÉRIFICATION DU PERSONNEL

« Nous attestons par la présente que nous avons vérifié la véracité et l'exactitude de tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ ci-joints, y compris de ceux des remplaçants. De plus, nous attestons que, si un contrat/marché nous est adjugé et à moins que l'autorité contractante d'Industrie Canada ne soit avisée du contraire par écrit et ne soit d'accord avec cette déclaration, le personnel proposé dans notre proposition sera disponible pour accomplir les tâches décrites aux présentes, à la demande du chargé de projet. »

Signature

1.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire ou recevant une pension, ou les deux.

Aux fins de la présente demande de proposition, sont considérés comme anciens fonctionnaires :

- a) une personne;
- b) une personne morale;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise personnelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient d'importants intérêts.

Veuillez cocher la case appropriée :

() Pas un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire ou qui reçoit une pension, ou les deux.

() Ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire (dans le cadre des Programmes de réduction des effectifs)
Date de la fin de l'emploi à titre de fonctionnaire :

() Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension.

Signature

1.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCFEE) exige que les organisations canadiennes qui soumissionnent à l'égard de contrats du gouvernement fédéral de 200 000 \$ ou plus s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi, ce qui constitue un condition à la validation de leur soumission. À moins qu'une organisation ne soit exemptée de l'obligation de respecter le Programme, aucun marché ne sera attribué à une organisation qui ne satisfait pas aux exigences du PCFEE.

Remarques : Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent requise en a) ou b) ci-dessous.

a) Les exigences du Programme ne s'appliquent pas aux organisations qui :

() n'ont pas un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;

() sont assujetties à la législation fédérale;

() ne sont pas canadiennes.

(Veuillez cocher l'élément approprié ci-dessus, s'il y a lieu.)

Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent

b) Si l'organisation du soumissionnaire n'est pas visée par les paramètres ci-dessus, les exigences du Programme s'appliquent, et le soumissionnaire doit remettre une attestation d'engagement dûment signée (ci-dessous) ou son numéro de certificat (**s'il en a déjà un**) confirmant son adhésion au Programme.

Certificate of Commitment to Implement Employment Equity

Legal name of organization

Certificate #

Operating Name (if different)

Parent company is located outside Canada
Yes _____ No _____

Type of Industry (sector, purpose, etc .)

Total no. employees in Canada
(Full-Time/Part-Time)

Address (street, building, etc.)

City Province Postal Code

Telephone Fax

Contact Name

Title

Telephone

E-mail

The above-named organization:

- having a workforce of 100 or more permanent full-time and/or permanent part-time employees in Canada,
- AND**
- intending to bid on, or being in receipt of, a Government of Canada goods or services contract valued at \$200,000.00 or more, hereby certifies its commitment to implement and /or renew its commitment to employment equity, if awarded the aforementioned contract, in keeping with the Criteria for Implementation under the Federal Contractors Program for Employment Equity.

NOTE: If the person who signs this certificate on behalf of the organization named above is NOT the Chief Executive Officer, it is understood that they hold a senior management position **with the authority to implement Employment Equity in the organization.**

Name (print)

Title

Signature

Date

IMPORTANT

- You must include the signed original of this form with your bid.
- You must also fax a copy of the signed form to Labour Branch, at (819) 953-8768

Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi

Raison sociale de l'entreprise

No. d'attestation

Nom commercial de l'entreprise (si différent)

La société mère est située à l'extérieur
du Canada oui _____ non _____

Genre d'industrie (secteur, but, etc.)

No. total d'employés au Canada
(Plein temps/temps partiel)

Adresse (rue, immeuble, etc.)

Ville Province Code postal

Téléphone

Télécopieur

Nom de la personne responsable de l'EME

Titre

Téléphone

Courriel

L'entreprise susmentionnée:

- qui a un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à plein temps/temps partiel, **ET**
- qui désire présenter une soumission pour obtenir un contrat ou qui détient déjà un contrat de biens ou de services avec le gouvernement du Canada d'une valeur de 200 000 \$ ou plus

Atteste par la présente qu'elle s'engage à mettre en œuvre ou à renouveler son programme d'équité en matière d'emploi si le contrat susmentionné lui est attribué, conformément aux critères de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi du Programme de contrats fédéraux.

REMARQUE: Il est entendu que si la personne qui signe cette attestation au nom de l'entreprise N'EST PAS le chef de la direction, elle doit détenir un poste de cadre supérieur **qui l'autorise à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi au sein de l'entreprise.**

Nom (En lettre moulées)

Titre

Signature

Date

IMPORTANT

- Vous devez inclure le formulaire original dûment signé dans votre soumission.
- Vous devez envoyer une copie du formulaire signé par télécopieur à la Direction générale du travail (819) 953-8768
-